

Questions orales

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, le député se trompe quelque peu avec les statistiques qu'il nous présente. Je tiens à signaler à mon collègue que tous les groupes économiques, au Canada et ailleurs, qui examinent notre position à l'heure actuelle, affirment que le Canada est celui qui profitera de la meilleure relance parmi les pays membres du Groupe des Sept. Nous sommes les mieux placés. C'est au Canada que la croissance de l'emploi sera la plus forte. Nous pourrions compter sur la meilleure croissance économique cette année et l'année prochaine, ainsi que sur les taux d'inflation et d'intérêt les plus bas, et nous sommes très bien placés pour profiter d'une bonne relance. Il y a déjà des signes. Je viens de mentionner, par exemple, les statistiques sur l'habitation.

• (1130)

Le député devrait en tenir compte lorsqu'il pose des questions comme celle-là. Il affirme qu'il n'y a rien dans le budget pour créer de l'emploi. Or, notre budget renferme un programme tendant à permettre aux gens d'utiliser des fonds investis dans un régime enregistré d'épargne-retraite pour acheter une maison; il s'agit là d'un programme qui a été fort bien accueilli dans l'ensemble et que le parti du député lui-même avait réclamé. Il va permettre de créer des emplois.

* * *

[Français]

LE PROGRAMME DE CONTESTATION JUDICIAIRE

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, le premier ministre nous a régulièrement dit qu'il «priorisait» les droits individuels. Il a répété qu'il croyait que tout Canadien était égal sous la Charte des droits et libertés. S'il croit toujours en ces principes, pourquoi a-t-il annulé le Programme de contestation judiciaire?

L'hon. Gerry Weiner (ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Monsieur le Président, j'ai indiqué clairement que ce programme était très efficace et très bénéfique. Depuis dix ans, nous avons mis des fonds très importants pour aider les groupes de langues officielles en situation minoritaire et les groupes qui cherchent l'égalité. Cependant, on doit dire que maintenant, après sept ans, il y a une certaine jurisprudence qui est établie et que ce programme, qui est important pour tout le monde, doit maintenant être supporté par d'autres per-

sonnes, peut-être au niveau provincial ou par des organismes non gouvernementaux.

[Traduction]

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Et voilà que nous renvoyons la balle dans le camp des provinces.

[Français]

Monsieur le Président, le Programme de contestation judiciaire permet aux gens de revendiquer leurs droits à l'égalité sous la Charte. Comment ceux qui ont vraiment besoin de protection pourront-ils exiger leurs droits alors qu'on leur coupe tous les fonds nécessaires pour le faire?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je voudrais dire à la Chambre que ce matin j'ai rencontré des groupes qui appuient les droits humains, et que nous avons discuté de ce sujet et d'autres. J'ai dit à ce moment-là qu'il était de mon devoir, comme ministre de la Justice et procureur général du Canada, d'assurer que nos lois et notre politique soient conformes à la Charte canadienne des droits et libertés. Donc, je continue à surveiller. . .

[Traduction]

Il est préférable que je passe à l'anglais, car je risque de perdre pied.

Comme je l'ai indiqué à ces groupes ce matin, en ma qualité de ministre de la Justice et procureur général du Canada, je dois garantir que les lois et la politique du gouvernement du Canada soient conformes à la charte, et c'est précisément ce que j'entends faire.

Comme mon collègue l'a mentionné, notre palier de gouvernement est le seul qui se soit montré disposé à subventionner les causes de ce genre et ce n'est pas mon ministère mais bien celui du ministre du Multiculturalisme qui s'en est chargé, simplement parce que sinon, il aurait pu y avoir un conflit d'intérêts puisque le ministère de la Justice défend le gouvernement du Canada et les prérogatives du Parlement.

J'entends continuer à faire cela. Au cours de la discussion que j'ai eue ce matin sur la question avec les groupes se portant à la défense des droits de la personne, j'ai aussi été très intéressée lorsqu'ils ont proposé la formation d'un groupe de consultation mutuelle qui permettrait d'étudier ensemble des mesures législatives et d'examiner les modifications possibles.